

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-626

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 69**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« du présent article »

les mots :

« des I à IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.